

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 10 (1932)

**Artikel:** De quelques imprimés genevois acquis par la Bibliothèque de Genève  
**Autor:** Gardy, F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727627>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## DE QUELQUES IMPRIMÉS GENEVOIS ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Fréd. GARDY.



U cours de l'année 1931, la Bibliothèque publique et universitaire de Genève a eu la satisfaction de faire entrer dans ses collections quelques ouvrages rarissimes, imprimés à Genève à la fin du XV<sup>me</sup> ou au début du XVI<sup>me</sup> siècle.

Voici, sur ces acquisitions, quelques notes sommaires<sup>1</sup>.

I. Ce sont tout d'abord deux incunables provenant de la collection de Lavallaz, à Sion:

1<sup>o</sup> *L'histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe*. Imprimé à Genève, 1482. In-fol. de 68 feuillets, caractères gothiques<sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> *L'histoire d'Apollin, roi de Tyr*. Imprimé à Genève par Louis Garbin, [vers 1482]. In-fol. de 26 feuillets, caractères gothiques, fig. sur bois.<sup>3</sup>

Tous deux sortent de la même officine, celle de Louis Garbin, dit Cruse, qui exerça son art à Genève de 1479 à 1513 environ. Ni l'un ni l'autre ne sont rubriqués, c'est-à-dire que les initiales, au début des chapitres, ont été laissées en blanc.

Ces deux ouvrages ont été réunis anciennement dans un même cartonnage recouvert de feuilles de parchemin manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils sont à grandes marges, en excellent état de conservation, sauf quelques feuillets jaunis ou dont les coins ont été mouillés. Ils figuraient jusqu'à l'année dernière dans la bibliothèque de Lavallaz, à Sion, formée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup> par l'évêque de Sion Walther Supersaxo et son fils Georges, qui ont joué tous deux

<sup>1</sup> Dans les descriptions qui suivent, nous avons utilisé les notes manuscrites de Th. DUFOUR, déposées à la Bibliothèque de Genève.

<sup>2</sup> *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Bd. III (Leipzig, 1928), n° 2770.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Bd. II (Leipzig, 1926), n° 2279.

un rôle considérable à l'époque la plus brillante de l'histoire du Valais. Par une chance rare, cette bibliothèque s'était transmise par héritage et était restée intacte dans la même famille et dans la même demeure jusqu'à nos jours<sup>1</sup>. Elle contenait un certain nombre de manuscrits et d'ouvrages imprimés anciens, parmi lesquels nos deux incunables. Il y a près d'un demi-siècle, Th. Dufour les avait eus entre les mains et en avait pris de minutieuses descriptions. Il avait obtenu qu'on les prêtât pour l'Exposition nationale suisse de 1896, à Genève, où ils ont figuré dans la section de l'Art ancien<sup>2</sup>.

Pour éviter que cette collection ne passât un jour à l'étranger, le Dr Rudolf Riggénbach entreprit, il y a deux ou trois ans, des démarches tendant à en assurer la conservation au canton du Valais, et il en dressa le catalogue. Après de longues négociations, le Gouvernement valaisan se décida à l'acquérir en bloc, après s'être assuré du concours financier de la Confédération et de la Ville de Genève, à laquelle il avait offert de rétrocéder les deux incunables genevois que contenait la collection. Grâce à une généreuse subvention de la Confédération, à un subside de son « Fonds auxiliaire » et à un crédit spécial voté par le Conseil municipal, la Bibliothèque a pu s'en assurer la possession.

On ne connaît en tout que deux exemplaires de chacun de ces incunables. La Bibliothèque nationale de Paris possède l'*Olivier de Castille*, mais incomplet d'un feuillet, de sorte que le nôtre est le seul complet. Quant à l'*Apollin de Tyr*, après avoir appartenu au roi Louis-Philippe, il se trouve maintenant au Musée Dobrée, à Nantes<sup>3</sup>. Aucun autre n'a été signalé jusqu'ici<sup>4</sup>.

Ces ouvrages, écrits en français, font partie de la longue série des romans de chevalerie en prose qui comptent, avec les Bibles, les livres d'heures et les textes d'auteurs anciens, parmi les productions les plus abondantes des débuts de l'imprimerie. Ils ont connu une grande vogue ; c'est par leur intermédiaire que se sont transmis les idées, les sentiments et les mœurs du moyen âge, dont ils sont un héritage. Ce sont des adaptations en prose, avec des remaniements, des anciennes chansons de geste, adaptations composées pour la plupart dans le cours du XV<sup>e</sup> siècle à l'instigation de nobles seigneurs, tels que les ducs de Bourgogne<sup>5</sup>. Comme ces récits étaient très populaires, les imprimeurs se sont

<sup>1</sup> Voir les articles du Dr Rud. RIGGENBACH, intitulés : « Die Bibliothek de Lavallaz in Sitten », dans *Le Collectionneur suisse*, organe de la Société suisse des bibliophiles, 5<sup>me</sup> année, 1931, et mon article dans le *Journal de Genève* du 23 juin 1931.

<sup>2</sup> Catalogue de l'Art ancien (Exposition nationale suisse, Genève 1896), in-8, p. 86, n° 766.

<sup>3</sup> Catalogue de la bibliothèque du Musée Dobrée, t. II (1<sup>re</sup> partie), par M.-L. POLAIN (Nantes, 1903), p. 332.

<sup>4</sup> Le Catalogue général des incunables (*Cesamtkatalog der Weigendrucke*), publié à Leipzig, n'en mentionne pas d'autres et son enquête a porté sur le monde entier.

<sup>5</sup> E. BESCH, *Les adaptations en prose des chansons de geste au XV<sup>me</sup> et au XVI<sup>me</sup> siècle*, dans la *Revue du seizième siècle*, t. III, 1915, p. 155-181. — A. TILLEY, *Les romans de chevalerie en prose*, *ibid.*, t. VI, 1919, p. 45-63.

empressés de les reproduire: de 1478 à 1549, on en a recensé soixante-dix-neuf, qui eurent presque tous de nombreuses éditions. Plusieurs ont été imprimés à Genève, tels le roman de *Fier-à-bras* (1478), *Mélusine* (1478), *Le roy Ponthus et la belle Sidoine* et *La destruction de Jérusalem* (vers 1479), *Griselidis* (vers 1482), et les deux dont nous nous occupons ici. La Bibliothèque de Genève est loin de les posséder tous, et il n'en existe plus qu'un ou deux exemplaires dispersés au gré des événements aux quatre coins de l'Europe. Le seul exemplaire complet que l'on connaisse de la *Mélusine* de Jean d'Arras est conservé à la Bibliothèque de Wolfenbüttel, la *Destruction de Jérusalem* dans la bibliothèque James de Rothschild, à Paris, le *Roy Ponthus* au Musée Dobrée, à Nantes, *Griselidis* chez les chanoines de Valère, à Sion.

Il était donc particulièrement intéressant, quelque coûteuse qu'elle fût, de saisir l'occasion qui se présentait de faire revenir à leur lieu d'origine deux de ces ouvrages.

Le premier (fig. 1.) de ces romans raconte les aventures d'Olivier, fils du roi de Castille, et de son ami et compagnon Artus, fils de la reine d'Algarbe<sup>1</sup>, qui a épousé en secondes noces le père d'Olivier. Celle-ci étant tombée amoureuse d'Olivier et le lui ayant déclaré, Olivier quitte clandestinement la demeure de son père. Après de multiples aventures, il arrive à Londres et prend part incognito à un tournoi, avec un brillant succès. Le roi d'Angleterre le fait venir, l'accueille « en grant reverence ». Olivier tombe amoureux d'Hélène, fille du roi. Il offre ses services contre les rois d'Irlande, qui ont défié le roi d'Angleterre, les met en déroute et ramène sept rois prisonniers. En conséquence, le roi d'Angleterre, comme il convient, donne sa fille en mariage à Olivier. Au cours d'une chasse, celui-ci est fait prisonnier par ses ennemis. Pendant ce temps, son compagnon Artus d'Algarbe s'était mis à sa recherche. Après une série d'aventures il le retrouve et le délivre. Olivier retourne avec sa femme et ses enfants en Castille, dont il devient roi à son tour et il donne sa fille en mariage à Artus, devenu roi d'Algarbe.

D'après le prologue, le texte imprimé du roman d'*Olivier de Castille* serait une traduction du latin en français due à Philippe Camus et entreprise à la requête

Cy fine l'istoice de olivier de castille Et de son loyal compa<sup>gn</sup> non Artus d'Algarbe Et de hélaine fille au roy d'Angleterre et de heni filz de olivier q<sup>u</sup> grans faiz darmes firent en leurs temps comme cy deuut auez oy Dieu pardom<sup>t</sup> aus trespasses Elmen. Imprime a genfue Lan mil cccc lxxxii le ij jour de iuinc.

FIG. 1. — Colophon de l'*Olivier de Castille*.

Dimensions de l'original: 118 × 30 mm.

<sup>1</sup> Algarbe, ou Algarve, province du Portugal.

de Jean de Croy, seigneur de Chimay, chambellan du duc de Bourgogne, mort en 1472. Mais certains auteurs ont accusé Camus de plagiat. En effet, d'après le prologue d'un manuscrit de l'*Olivier de Castille*, conservé à la Bibliothèque nationale, à Paris, c'est David Aubert qui est l'auteur du texte français. Ce prologue dit: « Par le commandement... de mon très redouté seigneur Philippe, ...duc de Bour- « goingne, ...je, David Aubert, clerc, ay couchié ceste histoire en cler françois au sens littéral...<sup>1</sup> ». Ce David Aubert est connu comme « écrivain » du duc de Bourgogne et travailla, pour le compte de celui-ci, à la fois comme copiste et compilateur, entre 1438 et 1475. On connaît de nombreux manuscrits copiés de sa main. Au XV<sup>e</sup> siècle, les ducs de Bourgogne, grands amateurs de livres, et spécialement de romans, entretenaient des équipes de copistes, de traducteurs, d'enlumineurs et de peintres, qui ont confectionné pour eux toute une série de très beaux manuscrits<sup>2</sup>.

Les auteurs du Catalogue général des incunables, dont la publication se poursuit en Allemagne, ont adopté l'opinion de M. Sepet, et ils ont mis l'*Olivier de Castille* sous le nom de David Aubert, auquel ils ajoutent les dates: 1443-1479, et le qualificatif: « Verfasser », avec cette mention: « Philippe Camus wird zu Utrecht als Uebersetzer genannt<sup>3</sup> ». Le plagiat ne nous paraît cependant pas définitivement prouvé.

Quoi qu'il en soit, le roman d'*Olivier de Castille* obtint un succès dont témoignent plusieurs éditions en diverses langues. A Genève même, il en parut une seconde, chez le même imprimeur, vers 1490, ornée de gravures sur bois<sup>4</sup>.

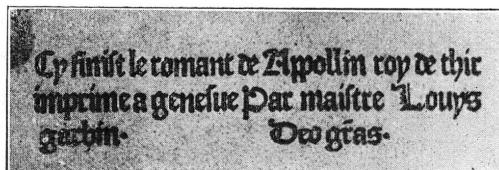


FIG. 2. — Colophon d'*Appolin de Tyr*.  
Dimensions de l'original: 77 x 18 mm.

L'*Appolin de Tyr*, lui, porte l'indication du nom de l'imprimeur, mais n'est pas daté. Le colophon est libellé comme suit:

« Cy finist le romant de Appollin roy de Thir, imprimé à Genesve par maistre Louys Garbin. Deo gratias. » (fig. 2).

Ce livre, imprimé avec les mêmes caractères que l'*Olivier de Castille* et présentant la même disposition typographique, doit avoir été imprimé à une date

<sup>1</sup> Marius SEPET, *Un plagiat au quinzième siècle: David Aubert et Philippe Camus*, dans *Polybiblion*, part. litt., 2<sup>me</sup> série, t. V (1877), p. 540.

<sup>2</sup> Voir entre autres: Salomon REINACH, *Le manuscrit des Chroniques de Froissart à Breslau*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 3<sup>me</sup> pér., t. XXXIII (1905), p. 371 ss.; Gaston PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, (2<sup>me</sup> éd.), Paris, 1905, p. 96.

<sup>3</sup> *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Bd. III (Leipzig, 1928), n° 2770. — Il y a lieu de rectifier à ce propos une erreur de ce catalogue, qui indique comme se trouvant dans la bibliothèque de Lavallaz le n° 2771, c'est-à-dire la seconde édition genevoise de l'*Olivier de Castille*, au lieu du n° 2770.

<sup>4</sup> *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, Bd. III, n° 2771.

très rapprochée de celui-ci, c'est-à-dire vers 1482. Il est orné de huit gravures sur bois (fig. 3 et 4).

Il contient le récit des aventures du roi Apollonius ou Apollin de Tyr, d'après la version latine d'un roman grec. Le traducteur est inconnu.

Comme Apollin voyage beaucoup sur mer, plusieurs des illustrations représentent des bateaux.

A propos de ces romans imprimés à Genève à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs questions se posent, d'un intérêt plus général. Pourquoi est-ce à Genève que la première édition a été imprimée ? Y avait-il dans la ville un public cultivé qui appréciait cette littérature, assez nombreux et assez riche pour assurer aux imprimeurs l'écoulement de leurs produits ? Ou ceux-ci travaillaient-ils surtout pour l'exportation ? Les documents font défaut pour répondre. Tout ce que l'on peut en inférer, c'est que Genève avait, déjà alors, un

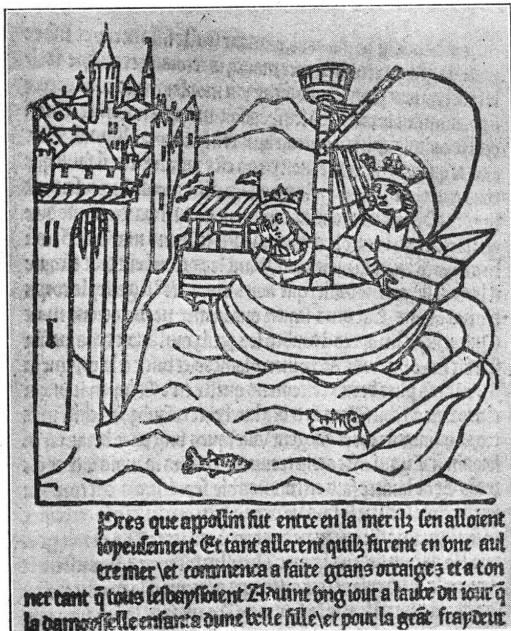


FIG. 3. — *Apollin de Tyr*, f° b 4.  
Dimensions de la gravure originale: 113×113 mm.

commerce important de librairie. Les renseignements manquent également sur les artistes, souvent malhabiles, auxquels on doit les gravures naïves qui ornent plusieurs de ces romans.

L'imprimeur de ces deux ouvrages, Louis Cruse, dit Garbin ou Guerbin (d'après le prénom de son père), était le fils de Guerbin Cruse, docteur en médecine, dont on constate la présence à Genève dès 1430 et qui mourut avant 1488; il possédait plusieurs immeubles à la Cité et au Grand-Mézel. Louis Cruse fut le second imprimeur genevois; son activité s'étend de 1479 à 1513. Il fut reçu bourgeois en 1491 et son nom revient à

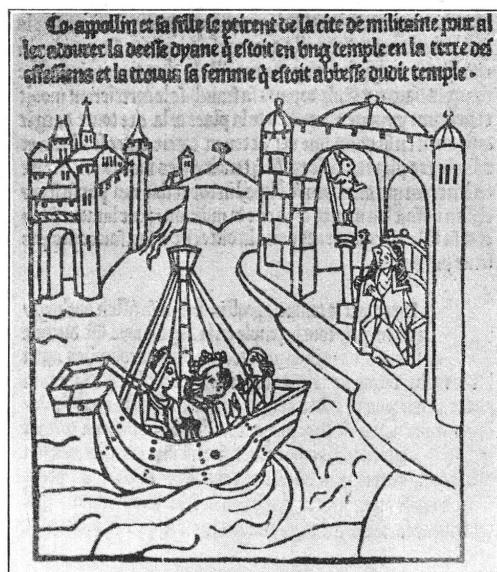


FIG. 4. — *Apollin de Tyr*, f° c 7 v°.  
Dimensions de la gravure originale: 106×115 mm.

plusieurs reprises dans les Registres du Conseil. On connaît une quarantaine d'ouvrages sortis de ses presses<sup>1</sup>.

\* \* \*

II. A la vente aux enchères de la bibliothèque Ed. Rahir, à Paris, en mai, la Bibliothèque s'est fait adjuger le volume suivant (n° 300 du catalogue):

*Manuale ad usum Lausannensem.* [Suivi de:] *La médecine de l'âme à son dernier trespass.* — Sans lieu et sans nom d'imprimeur. A la fin, la date en caractères rouges: MCCCCC [1500]. Petit in-4<sup>o</sup> de 59 feuillets, dont un blanc. Caractères gothiques rouges et noirs, 3 fig. sur bois. Reliure ancienne en veau brun à compartiments, réparée récemment<sup>2</sup>.

Ce *Manuale* a été imprimé à Genève par J. Belot.

Les trois figures représentent: l'une la Vierge, assise sur un trône, portant l'Enfant Jésus, un livre et une fleur, et, debout de chaque côté, saint Pierre et saint Paul, la seconde la Crucifixion, et la troisième la Vierge et l'Enfant Jésus (fig. 5); dans les angles supérieurs de cette dernière figurent des armes qui sont, à gauche, celles d'Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne de 1490 à 1517, et à droite celles du Chapitre de la Cathédrale de Lausanne.

Ce *Manuale* est un rituel en latin qui contient la manière de bénir l'eau, de baptiser les enfants, d'ensevelir les morts, et même de détruire les animaux nuisibles, tels que vers et chenilles: « *Presta... domine tuum salubre remedium super hanc creaturam salis et aque ut ubicumque aspersa fuerit ad anime et corporis perficiat sanitatem, sitque destructio verium, chinilliarum et omnium animalium fructibus terre nocentium* <sup>3</sup>. »

FIG. 5.  
Dimensions de l'original: 90×140 mm.

Les cinq dernières pages contiennent un petit traité en français intitulé: *La médecine de l'âme à son dernier trespass*, qui commence ainsi: « *Ensuyt une très bonne et briefve doctrine pour enseigner*

<sup>1</sup> GAULLIEUR, *Etudes sur la typographie genevoise* (Genève, 1855), p. 23 ss.

<sup>2</sup> On trouvera la description bibliographique détaillée dans le *Catalogue de la Bibliothèque de feu Ernest Stroehlin*, 2<sup>me</sup> partie, Paris, 1912, n° 491.

<sup>3</sup> Cet article était composé quand a paru une note de M. A. van Gennep dans le *Mercure de France* du 15 avril 1932 (p. 508 et suiv.), intitulée « *Meneurs d'animaux* » et relative à l'exorcisme des chenilles et autres animaux nuisibles, pratique que l'auteur dit être venue d'Aoste en Piémont: « *Il faut savoir*, ajoute M. van Gennep, que cette cité, l'ancienne Augusta Praetoria, eut pour



chascune personne au lit de la mort. Compilée par benoist Maistre Jehan Jerson<sup>1.</sup> »

Cet exemplaire a appartenu à plusieurs possesseurs successifs, qui ont inscrit leur nom dans les marges du titre ou au revers de la reliure. On peut lire encore les inscriptions suivantes :

- « *Claudius Decorneto, capelanus Friburgi* <sup>2.</sup> »
- « *Antonius Lawo, Vallensis, canonicus, anno 1552.* »
- « *Ex libris Ulrici Locheri* <sup>3.</sup> *1593.* »
- « *Vallier de Vendelstorff l'ainé* <sup>4.</sup> » (Ecriture du XVIII<sup>e</sup> siècle).

A ces mentions manuscrites sont venus s'ajouter les ex-libris d'Ernest Stroehlin et d'Ed. Rahir.

Ce volume a figuré en effet dans la vente Stroehlin (1912), et récemment (mai 1931) dans celle des livres du libraire bibliophile parisien Edouard Rahir. C'est là que la Bibliothèque s'en est rendue acquéreur, avec l'aide de son « Fonds auxiliaire ».

Les marges de plusieurs feuillets sont couvertes de notes manuscrites — commentaires ou adjonctions — de diverses mains, la plupart en latin, quelques-unes en allemand ou en français. On lit à deux reprises la mention « *Ad usum Constantii* ».

« évêque insigne Saint Grat... La *Vita* déclare qu'il inventa une formule de bénédiction de l'eau « grâce à laquelle on pouvait se débarrasser de tous les maux, surtout de ceux qui gênent les « agriculteurs. La prière, ou incantation, de Saint Grat a été reconnue comme orthodoxe dès le « neuvième siècle, au point qu'il a fallu l'annexer au *Rituel Romain*. Quand le sel et l'eau ont été « bénits et que le *Kyrie* a été chanté, le prêtre dit :

« *Ut fructus terrae, arbores, segetes, vineas, hortos, sata et prata, animalia et alia omnia quae hujus aquae unda aspersa fuerint: a bruchis, muribus, talpis, serpentibus et alitis immundis vermis (y compris les chenilles) conservare digneris. Te rogamus, etc.*

« Il suffit d'asperger avec cette eau de Saint Grat les terres, les arbres à fruit, les champs, les « prés, les légumes, etc. pour que toutes les bêtes nuisibles périssent ou s'en aillent. En Savoie, « même de nos jours, et dans le val d'Aoste davantage encore, la prière et l'eau de Saint Grat « sont d'un usage courant. »

<sup>1</sup> Ce petit traité de Jean GERSON (1363-1429), le célèbre théologien, chancelier de l'Université de Paris, rédigé primitivement en français à l'usage des curés, nous dit son biographe Ch. SCHMIDT, était destiné à être lu dans les églises. Dans les œuvres laïques de Gerson, il fait partie de l'*Opusculum tripartitum* (*Opera*, ed. Elliès Dupin, Anvers, 1706, t. I, p. 447); il est intitulé: *De scientia morbis* ou *De arte moriendi*.

<sup>2</sup> On trouve le nom de Claude de Corneto parmi les membres du Chapitre de St. Nicolas de Fribourg dans le *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du Canton de Fribourg* du P. Apollinaire DELLION, t. VI, p. 325, qui nous dit qu'il fut nommé chanoine en 1542.

<sup>3</sup> Il y avait en 1591 un Ulrich Locher curé de Dornach (LEU, *Lexicon*, Th. XII, p. 190).

<sup>4</sup> Les Vallier ou Wallier de Vendelstorff étaient une famille noble soleuroise, dont plusieurs membres se sont distingués au XVII<sup>me</sup> et au XVIII<sup>me</sup> siècle (LEU, *Lexicon*, Th. XIX, p. 101 ss.).

Un des propriétaires, probablement Antonius Lawo, a ajouté à la fin du volume neuf pages manuscrites, en allemand et en latin, contenant la manière de célébrer le mariage, sans doute pour compléter ou rectifier, à l'usage de son église, la liturgie du rituel.

On ne connaît que trois exemplaires complets de ce *Manuale*. Il a été réimprimé en 1505 par le même Belot.

\* \* \*

III. Signalons enfin un curieux document typographique consistant en deux feuilles d'épreuves d'un petit livret liturgique en latin, imprimées d'un seul côté, en caractères gothiques. A la fin du texte, on lit ces mots, imprimés en rouge: *Impressum Gebenn. per Gabrielem P.*

Chaque feuille contient quatre pages. Le texte de la seconde feuille devait être tiré au verso de la première et *vice versa*, mais seuls les passages et les lettres en rouge y ont été imprimés. Si on les juxtapose et si on les replie comme elles devaient l'être, on obtient un livret de huit pages in-octavo.

Le texte comporte un office partiel de la Vierge; il est complet, mais ne présente pas d'intérêt en lui-même. Ce qui fait la valeur de ce document, c'est la forme sous laquelle il nous est parvenu, c'est-à-dire sous celle d'épreuve d'imprimerie. Il avait servi de maculature et a été retrouvé dans une vieille reliure, par un libraire genevois, M. P.-L. Bader, de qui nous l'avons acquis. Ce livret, dont on ne connaît pas d'autre exemplaire, n'est pas daté, mais on peut le dater approximativement, grâce au nom de l'imprimeur, qui est facile à identifier; il a dû sortir de presse entre 1520 et 1530. Gabriel Pomar, qui a signé cet opuscule de son prénom et de l'initialie de son nom, était imprimeur et libraire; venu de Valence en Espagne, il avait

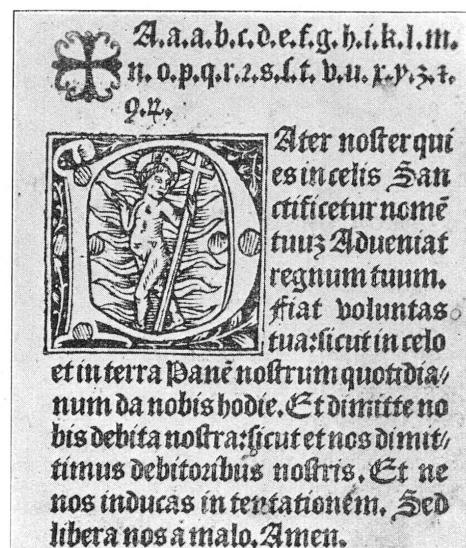


FIG. 6. — Partie de la première page du livret de Pomar. Dimensions de l'original: 70×88 mm.

été reçu bourgeois de Genève en 1514 et il exerça son art dans cette ville jusqu'en 1535. Sa spécialité étant d'imprimer et de vendre des missels, bréviaires et autres livres liturgiques catholiques, l'introduction de la Réforme à Genève le priva de son gagne-pain et il obtint l'autorisation de se retirer à Annecy, où il continua à imprimer.

Bien qu'il fût en règle avec les autorités genevoises, il fut menacé l'année suivante de bannissement et de confiscation des biens qu'il avait laissés dans notre ville. Il obtint non sans peine gain de cause, moyennant le payement d'une forte contribution. Les Registres du Conseil et trois lettres de Pomar, datées de 1536, conservées aux Archives d'Etat, nous renseignent sur ses tribulations<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces lettres ont été publiées, en partie et inexactement, par GAULLIEUR, dans ses *Etudes sur la typographie genevoise* (Genève, 1855), p. 94 ss. — Voir les notes mss. de Th. Dufour.

N. B. — Dans une communication faite le 21 mai 1932 à la Société du Musée historique de la Réformation, M. H. Delarue a exposé le résultat de ses recherches au sujet de ce document. Il s'agit, selon lui, d'un livret de prières qui a servi en même temps de manuel scolaire élémentaire et qui a dû être imprimé en 1533.

